



COMPTE RENDU REDIGÉ PAR LA

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées

Toulouse, le 10 juin 2003

## **Compte-rendu de la réunion du 27/05/2003 : "Mortalité des abeilles"**

*Etaient présents : voir fiche de présence en annexe.*

*Etaient excusés : AFSSA, Chambre d'Agriculture 31, Conseil régional, DDAF 32*

**M. Péliissié (Directeur régional) préside la réunion de travail et ouvre la séance à 17 h 15 en précisant les objectifs de cette réunion avec les apiculteurs. Il s'agit d'informer les apiculteurs et la profession agricole des suites qui ont été données aux mortalités d'abeilles survenues en mars 2003, tout en rappelant les actions engagées en 2002 sur le même sujet.**

**Il donne ensuite la parole à MM. Morzières, Bourguin et Mme Jean (DRAF-SRPV) pour une présentation de l'état d'avancement de ce dossier depuis 2002.**

**Rappel et mortalités 2003 :**

**M. Morzières rappelle le contexte 2002 et présente les investigations qui ont été réalisées l'an dernier, les résultats et les hypothèses (3) qui en ont découlées.**

**En 2003, les premières mortalités d'abeilles sont notés dans le secteur de Carbonne-Lacaugne ainsi que dans le département du Tarn (secteur de Montpitol) le 23 mars. A la mi-avril, c'est près de 550 ruches qui sont touchées.**

**Les apiculteurs font remarquer, qu'il y a eu des atteintes aux ruchers dans d'autres zones mais à un niveau moindre qu'en 2002, et, que les symptômes sont identiques à ceux observés l'an dernier (tapis d'abeilles devant les ruches et alentours, abeilles tremblantes).**

**Un point est fait sur les visites effectuées de façon conjointe par le GDSA 31, la DRAF et la DDSV 31, ainsi que sur les différents prélèvements réalisés en 2003. Les analyses ont été confiés au GIRPA d'Angers. Seuls les résultats**

**concernant le fipronil et l'imidaclopride sont disponibles. Ceux-ci mettent en évidence la présence de fipronil à une quantité telle que cette matière active peut expliquer la mortalité constatée.**

**La Commission d'étude et de la toxicité, à la vue de ces résultats a examiné 3 hypothèses :**

- 1. le traitement de sols nus par le schuss (1)**
- 2. le traitement de semences avec le Régent TS (2)**
- 3. la contamination via des particules volatiles issues des semoirs (3)**

**Une discussion s'engage alors. Les apiculteurs font remarquer que l'hypothèse semoir qu'ils avaient avancée l'an dernier a enfin été retenue par l'administration. Ils ne comprennent pas que le scénario Schuss soit encore retenu cette année, alors que les investigations réalisées en 2002 par la DRAF et eux-mêmes ont montré clairement qu'aucune vente de ce produit n'avait pu être mise en évidence dans la zone concernée, de même que cette année. Ils font remarquer que sur le plan économique, le coût du traitement serait prohibitif.**

**M. Pélessié intervient pour préciser qu'en 2003, les résultats montrent qu'il y a une cause claire qui est établie, ce qui est un progrès notable. Cependant, les teneurs élevées notées sont incompréhensibles, même si la concomitance avec les semis de tournesol doit être relevée.**

**Il s'agit maintenant d'établir des scénarios réalistes expliquant ces résultats. C'est la raison pour laquelle d'une part le ministère complètera les contrôles d'utilisation des produits dans les zones d'investigation, d'autre part engage des études sur le scénario 3.**

**Les apiculteurs soulèvent la question des poussières de sol (parcelles semées les années antérieures avec du tournesol traité) et s'étonnent qu'un tel produit, neurotoxique puissant, sans AMM, trouvé dans les abeilles, soit toujours commercialisé. Dans ce contexte, les apiculteurs ne comprennent pas la poursuite de l'autorisation du Schuss.**

**M. Bourguin fait mention que des études d'air lors d'un semis de tournesol traité Régent TS ont été menées en partenariat avec l'ORAMIP. Les résultats ne sont pour l'heure pas encore disponibles, mais feront l'objet d'une diffusion auprès des apiculteurs lors d'une prochaine réunion.**

**Mme Feron indique par ailleurs que la DGAL a demandé à la société BASF d'engager des essais, en liaison étroite avec la DRAF Midi-Pyrénées pour évaluer :**

- ▶ les particules de fipronil à la sortie des semoirs ;
- ▶ l'effet de l'exposition des abeilles aux particules de fipronil lors d'un semis de tournesol traité Régent TS.

Les protocoles de ces 2 expérimentations sont en cours de rédaction par la DRAF. Après validation par l'ensemble des partenaires du projet, ces derniers seront communiqués aux apiculteurs pour information. Elle conclut que le scénario 1 était le plus réaliste compte tenu de la gravité et de la rapidité des symptômes observés qui ne peuvent être expliqués que par un contact aigu et direct avec des résidus.

Les apiculteurs, toutes tendances, se demandent : « Pourquoi, alors que les observations réalisées depuis un an, semblent montrer que cette molécule n'est pas anodine quant aux mortalités constatées, le MAAPAR n'interdit pas d'emblée l'utilisation du produit en France, au nom du principe de précaution ».

M. Pélessié indique que les hypothèses permettant d'expliquer les concentrations élevées et la rapidité des effets sur les ruches doivent être établies avant toute décision. Aucun élément ne permet en l'état actuel du dossier d'écarter la piste d'une utilisation du fipronil hors des règles prescrites pour son application. C'est la raison pour laquelle le ministère poursuit à la fois les contrôles sur le terrain et les essais qui permettraient d'infirmer ou de confirmer les scénarios d'explication qui paraissent les plus réalistes.

La séance est levée à 19h40.

*Etaient présents : Mmes et Mrs : Gaëlle Féron (DGAL), Elisabeth Jean, Pélessié, Morzières, Bourgouin, (DRAF), Verdier, (Conseil Général), Tisseur (ACTA), Jules (DDAF 31), Grenouillat, Fernandez (DSV 31), Jassaud (DSV 32), Bernes (GDSA 31), Cartier, Métayer (Chambre agriculture 32), Denhez (Lycée Agricole 31), Cauquil (UNAF), Thery, Jouve, Sapene (Confédération Paysanne), Britten, Russier, Viala (ADAM), Sylvie Sinde, J. Schiro (SPMF national et régional).*